VILL INFOS



Sortie de Ville, vers Evricourt



N° 74 4ème trimestre 2012



Le Mot du maire

Chers Villois et Villoises,

Cette rentrée scolaire ne nous a guère été favorable. En effet, malgré les interventions des trois maires du regroupement pédagogique (Ville, Suzoy et Passel) et du syndicat interscolaire, nous n'avons pas réussi à maintenir la classe de CP à Ville, par manque d'effectifs. Il ne nous manquait pourtant que peu d'élèves.

L'an dernier, déjà, la menace avait plané mais cette année, malgré tous nos efforts, et aussi nos espoirs, un poste d'enseignant a été supprimé.

Malgré cela, la rentrée s'est bien passée : les institutrices se sont réorganisées, chacune dans leur classe respective, et les élèves ont été accueillis sans problèmes.

Vu le contexte économique, nous devons être conscients que les budgets des collectivités locales, comme celui de l'Etat, seront de plus en plus rigoureux. Les aides que nous avions auparavant ne seront pas forcément pérennisées et des choix devront être faits.

A notre niveau communal, une bonne nouvelle pourtant : nous avons obtenu la subvention pour la première phase des travaux de mise en sécurité et de chemin piétonnier de la rue du moulin du chapitre.

Les travaux seront subventionnés à hauteur de 46% du montant Hors-Taxes par le Conseil Général de l'Oise.

Nous devons, à présent, lancer l'étude concernant le reste du financement et la réalisation des travaux.

Avec le conseil municipal, et en étroite collaboration avec les associations, nous tentons de maintenir un élan dynamique dans le village pour qu'il soit toujours plus agréable et convivial pour les habitants.

Pour mieux se connaître, je vous invite tous, nouveaux et anciens de Ville, à la cérémonie des vœux du maire qui aura lieu le samedi 5 janvier 2013 à 18 heures, à la salle polyvalente, pour partager un moment d'échange cordial.

Le Maire, Philippe BARBILLON

La mairie vous informe

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en **OCTOBRE**, **NOVEMBRE**, **DECEMBRE 1996** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire. La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

RAPPEL: INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune auront lieu du 1er septembre au 31 décembre.

Il est impératif de respecter les délais d'inscriptions, celles-ci sont closes au 31 décembre.

CAMPAGNE DE BETTERAVES

Comme tous les ans, nous vous demandons d'être compréhensifs pendant le ramassage des betteraves.

Dans les rues concernées parle passage des camions, nous vous recommandons de garer vos véhicules à l'intérieur des propriétés afin d'éviter tout accident.

Merci à tous

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Malgré nos nombreux rappels, des personnes continuent à brûler leurs déchets verts.

Cette pratique est strictement interdite.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Les contrevenants sont passibles d'une contravention de 3ème classe soit 450 €maximum (Art. 165 du Règlement Sanitaire Départemental et Art. 131-13 du Code Pénal) et pourra être verbalisé sur le champ par les services de la Gendarmerie.

ETAT CIVIL

Naissances

Louise PORCHEUR DEGAUCHY, le 3 juillet Bryan ILLOUL, le 7 juillet Léopol DELELIS, le 3 août Charly DHENIN, le 7 août Lola CALDEFIE, le 7 octobre

Mariages

David NANTON et Eugénie CAILLEUX, le 4 août Nicolas MERKLEN et Sylvie GOBILLARD, le 18 août Alexandre LOIR et Ludivine DELATTE, le 15 septembre Xavier DENIZART et Nadège MAGNIEZ, le 15 septembre

Décès

Madame Anthime FERNANDEZ, le 16 juillet Monsieur Xavier DENIZART, le 29 septembre

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 juin 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck – Trouillet – Avot – Gimaret –Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop – Muchembled – Colinet.

Absents: M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Talon.

Secrétaire de séance : M. Cresson.

Compte rendu de la réunion du 4 mai 2012 adopté.

Toiture de la salle polyvalente

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente, seules 2 entreprises ont répondu : L'entreprise Jouard de Roye et l'entreprise BLM, de Dives.

Après avoir examiné les devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que la différence d'énonciation tant au niveau des matériaux que des techniques envisagées ne lui permet pas de se prononcer actuellement,

Décide de demander des explications complémentaires aux deux entreprises.

Monsieur le maire est chargé de les recontacter.

Vu le projet d'avenant N°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement, Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la LYONNAISE DES EAUX, arrive à échéance le 19/12/2011;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise e date du 7 mai 2012 ;

Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat actuel pour le motif suivant :

- prolongation du contrat pour une durée maximale de 12 mois pour permettre l'exécution de la nouvelle procédure de délégation de service public sans risquer d'interrompre la continuité du service. Cet avenant prendra fin dès la signature du nouveau contrat si cette dernière intervient avant la fin de ce délai.

Il présente, à ces fins, l'avenant du contrat et le porte connaissance à la connaissance du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant N° 2 comme proposé
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DSP SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public est toujours en cours et qu'une réunion de la commission d'appel d'offres avec l'ADTO, a eu lieu le 18 juin dernier.

Décision modificative de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2012 comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement

Article 022 – Dépenses imprévues : - 5000 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement : + 5000 €

Dépenses Section d'investissement

Article 2132 – Travaux maison 10, rue du château : + 5000 €

Recette section d'investissement

Article 021 – virement de la section de fonctionnement : +5000€

<u>Enduit superficiel d'usure rue de l'Archerie et</u> <u>Impasse des Loisirs</u>

Les travaux d'enduit superficiel d'usure rue de l'Archerie et Impasse des Loisirs, réalisés dans le cadre de la convention avec la CCPN, seront réalisés par l'entreprise STAG pour un montant total TTC de 8 830.89 €

Photocopieuse

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la photocopieuse de l'école qui avait été achetée, il y a une dizaine d'années, en partenariat avec le Foyer Rural de Ville et qui est donc également utilisée par cette association, est en panne. Etant hors contrat de maintenance, le devis de réparation s'élève à près de 900 € Il propose, suite à une offre de la société Konica Minolta, de donner l'actuelle photocopieuse de la mairie à l'école, dont le SIRS rembourse les photocopies à la commune, et pour la mairie, de faire une location de photocopieur. Le coût annuel serait le même qu'actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant d'une part que la photocopieuse de la mairie est encore sous contrat de maintenance, et que d'autre part du matériel moins important serait suffisant pour l'école, décide de ne pas accepter l'offre de la société Konica Minolta et de rechercher une photocopieuse plus adaptée et moins chère pour l'école.

Demande de contrat d'apprentissage

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Nicolas Nanton a déposé une demande en mairie pour la réalisation d'un contrat d'apprentissage avec la commune dans les espaces verts.

Après avoir examiné le coût que cela représenterait pour la commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis défavorable à cette demande.

Demande d'embauche pendant les vacances

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Maxime Bernard a déposé une demande en mairie pour un emploi contractuel pendant ses vacances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il n'y a pas de réel besoin

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 septembre 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Avot - Gimaret – Bonenfant – Lejop formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: M. Talon – M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Cresson, procuration à Mme Hallu – M. Loir, procuration à M. Trouillet – M. Muchembled, procuration à M. Barbillon – Mme Colinet, procuration à Mme Gimaret.

Secrétaire de séance : M. Lejop

Compte rendu de la réunion du 28 juin adopté.

<u>Travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente</u>

Le conseil municipal, après avoir examiné les devis et estimant qu'il manque encore des éléments pour délibérer valablement, décide de recontacter les entreprises et de reporter la décision lors d'une prochaine réunion.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour une opération d'aménagement de sécurité, voirie, réseaux divers et d'embellissement rue du moulin du chapitre

Le contrat initial de maîtrise d'œuvre pour une opération d'aménagement de sécurité, voirie, réseaux divers et d'embellissement rue du moulin du chapitre propose une rémunération de 4.40 pour le maître d'œuvre. Ce pourcentage de rémunération est basé sur le montant HT de l'estimation des travaux au stade du projet, soit 200 000 €HT ·

Après réalisation du projet, le montant HT est de :

Phase 1 : 231 692.45 €HT Phase 2 : 230 190.60 €HT Phase 3 : 207 888.21 €HT

Soit un montant total de 669 771.26 €HT

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Le contrat de Maîtrise d'œuvre est modifié comme suit : Actualisation du montant de la Maîtrise d'œuvre par rapport au montant de travaux définitif.

Les missions du Maître d'œuvre restent inchangées.

Article 2 – Montant du marché

Le montant de rémunération du Maître d'œuvre est de : 29 469.94 €soit 35 246.04 €TTC

Article 3 – Dispositions générales

Toutes dispositions de marché non modifiées par la présente restent applicables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant ci-dessus énoncé et autorise le maire à le signer.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier comme suit les crédits de l'exercice 2011 et 2012 :

Régularisation 2011 : Cotisation ADTO Article 261-041 : +50 € (dépense) Article 271-041 : +50 € (recette) Exercice 2012 : Cotisation ADTO Article 261-041 : $+50 \in$ (dépense) Article 271-041 : $+50 \in$ (recette)

Caution loyer logements Article 165 : 510 €(dépense)

Article 165 : 1109 €(recette)

Acceptation de recette

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la somme de 37.20 € pour remboursement de l'eau utilisée par Monsieur Francis Fournier, lors de l'installation de son alambic en août 2012.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Changement d'adresse du siège social

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du 7 juin 2010 approuvant le principe d'une acquisition par la communauté de communes à l'euro symbolique de l'ensemble des actifs militaires du Régiment de Marche du Tchad, celle-ci est officiellement devenue propriétaire du site le 7 juillet 2011.

Comme cela a été indiqué dans la présentation du débat d'orientation budgétaire 2012, la communauté de communes a souhaité regrouper l'ensemble de ses services au sein du bâtiment n°9 du site désormais dénommé Inovia.

Conformément aux dispositions du CGCT, il est nécessaire de modifier l'article 2 des statuts portant sur la domiciliation du siège de la communauté de communes.

Cet article est actuellement rédigé sous la forme suivante : » article 2 : siège. Le siège de la communauté de communes est fixé n°1 avenue du Parc, Village d'entreprises de Passel, Bâtiment 2, Parc d'activités Noyon-Passel, 60400 PASSEL ».

Il convient de le rédiger de la façon suivante : « Article 2 : siège. Le siège de la communauté de communes est fixé Espace Inovia, 1435 boulevard Cambronne, bâtiment 9, 60400 NOYON ».

Par délibération du 26 juin 2012, le conseil communautaire du Pays Noyonnais a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts explicitée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

• approuve la modification de l'article 2 des statuts sous la rédaction « Article 2 : siège. Le siège de la communauté de communes est fixé Espace Inovia, 1435 boulevard Cambronne, bâtiment 9 60400 NOYON »,

autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Novonnais

Service communautaire d'instruction des autorisations des actes d'urbanisme

Il est rappelé que le maire compétent peut :

selon l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, charger à un groupement de collectivités l'instruction de ses actes d'urbanisme,

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

selon l'article L 5214-16-1 du CGCT, confier aux services d'un groupement de collectivités la création ou la gestion de certains services.

La communauté de communes souhaite créer au 1^{er} janvier 2013, un service communautaire d'instruction des autorisations. Ce service instruirait les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir et d'aménager, les certificats d'urbanisme « b ». Les certificats d'urbanisme « a » resteraient instruits par les communes.

Deux réunions de travail ont eu lieu les 9 février et 21 mars dernier, durant lesquelles les décisions suivantes ont été prises :

- le service créé serait basé sur un transfert de votre service droit de sols à la communauté de communes auquel s'ajouterait un instructeur supplémentaire
- les communes qui le souhaitent pourraient adhérer au service communautaire
- ce service partagé serait payant au nombre d'actes instruits pour chacune des communes adhérentes. plusieurs communes ont donné leur accord de principe pour l'adhésion au service.

Il conviendra donc de redéfinir les statuts, dans le cadre des « compétences optionnelles », rubrique « divers » : « Instruction par la Communauté de Communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (certificat d'urbanisme b, Déclaration Préalable, Permis de construire et de démolir, Permis d'aménager) pour le compte des communes compétentes en matière d'urbanisme qui le souhaitent. »

Par délibération du 26 juin 2012, le conseil communautaire du Pays Noyonnais, à la majorité, a approuvé la modification des statuts ci-dessus explicitée. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'ajout dans le cadre des compétences optionnelles, à la rubrique « Divers » de la compétence « Instruction par la Communauté de Communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (Certificat d'urbanisme b, Déclaration Préalable, Permis de construire et de démolir, Permis d'aménager) pour le compte des communes compétentes en matière d'urbanisme qui le souhaitent. »
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adhésion au service communautaire mutualisé de gestion du Droit des Sols

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-4-1

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.421-2-1 et suivants, L 410-5 et L 422-8

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Noyonnais en date du 26 juin 2012

Considérant que la commune est compétente en matière d'urbanisme

La commune de VILLE est en effet dotée d'un POS approuvé le 05/07/1996 et modifié le 25/12/1998; Le maire délivre au nom de la commune les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

En vue de faciliter le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale et de leurs communes membres, et en vue de réaliser des économies d'échelles du fait de la mutualisation de leurs moyens, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 complète la possibilité de mise à disposition de service entre les établissements publics de coopération intercommunale et les communes les composant. En application des dispositions du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

L'article L5211-4-1du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un établissement public de coopération intercommunale peut mettre ses services à disposition d'une ou plusieurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

La communauté de communes du Pays Noyonnais a créé par délibération du 26 juin 2012, un service de gestion du droit des sols. Les communes du Pays Noyonnais compétentes en matière d'urbanisme peuvent, si elles le souhaitent, confier leur instruction à la communauté de communes.

La communauté de communes facturera à la commune l'instruction des actes (en fonction du nombre).

Une convention qui prévoit les modalités d'organisation et de remboursement de ce service sera signée entre la communauté de communes et la commune de VILLE ;

La convention signée précédemment avec la DDT devra être résiliée.

La commune reste compétente en matière de procédures de droit des sols; elle doit donc prendre toutes dispositions permettant de garantir sa responsabilité dans le cadre de la délivrance des actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme permettant au conseil municipal de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes à l'occupation des sols à un groupement de collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• confirme la résiliation au 31 décembre 2012 de la convention interne avec les services de l'Etat décide de confier par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune à la communauté du Pays Noyonnais, autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes, et à signer tous les documents s'y rattachant.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le projet de Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé entre la commune de Ville et Le Pays de Sources et Vallées.

Cette convention a pour objet de définir les services et les modalités de fonctionnement du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Pays de Sources et Vallées. Il est destiné aux communes du Pays Noyonnais et du Pays des Sources. L'adhésion des communes au CEP est à titre gracieux et sur la base du volontariat.

En adhérant au service de Conseil en Energie partagé, la commune bénéficie d'un pré-diagnostic énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public d'énergie.

A l'issue du pré-diagnostic, un rapport sera remis à la commune et présenté, si elle le souhaite, en commission des travaux ou en conseil municipal et la commune bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement à la politique de maîtrise d'énergie.

En parallèle, une information aux élus et aux équipes communales sur les problématiques énergétiques et sur l'usage de leur patrimoine, sera proposée.

En adhérant au service au Conseil en Energie Partagé, la commune s'engage :

- A désigner dans un « correspondant en énergie » un interlocuteur privilégié du CEP.
- A transmettre toutes les informations requises pour l'élaboration du pré-diagnostic initial.
- A transmettre tous les ans, l'ensemble des factures énergétiques pour le suivi des consommations.
 - A prendre les mesures qu'elle juge utiles pour assurer la transmission des informations.
 - A informer le Pays de Sources et Vallées de toute modification du patrimoine communal et de ses conditions d'utilisation, y compris les modalités d'abonnement.

A informer le Pays de Sources et Vallées de tout projet de construction, autant que possible en amont.

La commune, au vu des résultats obtenus, décide, seule, des suites à donner aux recommandations.

La durée de validité de la convention est fixée à 3 ans à compter de sa date de signature.

La mission décrite par la présente convention est une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre. La commune garde la totale maîtrise des travaux de chauffage, de ventilation, d'éclairage et plus généralement de l'ensemble des décisions à prendre dont elle reste seule responsable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

• D'approuver la convention d'adhésion au Conseil en

- Energie Partagé entre la commune de Ville et le Pays de Sources et Vallées.
- De désigner Monsieur Philippe Barbillon, maire, en tant que « correspondant en énergie » de la commune.
- Autorise le maire, à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

Convention de partenariat pour l'accueil du spectacle vivant « Le bal pas comme les Zôtres »

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention avec la commune de Noyon au nom de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour l'accueil à Ville du spectacle « Le bal pas comme les Zôtres » le samedi 1^{er} juin 2013. La convention consiste en la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de Ville pour la préparation et la présentation du spectacle, et à la mise à disposition du personnel communal pour la préparation du spectacle ainsi que de l'équipement de la salle. Les frais de spectacle et l'organisation générale sont pris en charge par la commune de Noyon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention telle que décrite ci-dessus.
- Autorise le maire à signer la convention.

Rapport du service d'assainissement pour l'année 2011

Le conseil municipal, après lecture et examen du rapport et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport du service d'assainissement pour l'année 2011.

Questions diverses

Remboursement d'un acompte de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à Monsieur Megueddem, la somme de 375 €, correspondant à l'acompte versé pour la réservation de la salle polyvalente des 6 et 7 octobre 2012, réservation annulée pour des raisons familiales graves.





L'offre de services de la mission locale s'inscrit dans une **approche** dite "globale" tenant compte de l'ensemble des éléments qui facilitera la réussite de vos projets.

Aussi, le réseau des missions locales peut vous apporter des réponses éclairées sur les thèmes de la santé, la mobilité, le financement de vos projets, ou le logement.



Vous pouvez parler à votre conseiller de votre situation et de vos préoccupations en toute confiance. Les entretiens sont individuels et confidentiels.



Votre mission locale vous invite régulièrement à démultiplier vos envies d'agir! Faciliter la prise d'autonomie nous amène ainsi régulièrement à relayer ou proposer des initiatives



partenariales audacieuses dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture ou de la citoyenneté.

La Mission Locale Cosur de Picardie, c'est une équipe de 25 salariés au service des 16-25 ans ! La Mission Locale
Cœur de Picardie est
soutenue et financée par
l'Etat, la Région Picardie,
le Conseil général de la Somm
la Communauté de communes
la Communauté de communes
la Communauté de communes
la Communauté de communes
les Communes partenaires, et

















La Mission Locale Cœur de réseau CNML (Conseil Nati et du réseau ARIFEP (Anim l'Insertion, la Formation, et l

Présidence Mission Locale Co Jean-Michel VICAIRE Direction : Richard VALENTE



du Pays Noyonnais, du Grand Roye, du canton de Montdidier, l'Union Européenne (FSE).









Ne pas jeter sur la vote publique.

© Conception : Richard VALENTE MICP 2012/2013 www.MICP.org

Picardie fait partie du onal des Missions Locales) ation des Réseaux pour 'Emploi de Picardie).

eur de Picardie :



emploi, formation, & vie quotidienne des 16 - 25 ans*

Notre expérience, vos réassites.

mission locale

Coeur de Picardie

3 sites :

Noyon Roye Montdidier

7 Boulevard du Général Leclerc 80700 ROYE

© 03.22.87.02.63 Télécopie 03.22.87.91.89 Place du Général de Gaulle Mairie annexe 80500 MONTDIDIER. © 03.22.37.00.14





Comme en atteste la photo, les cours de zumba ont rencontré un vif succès : plus d'une centaine d'inscrits



A en croire la photo, il y a surtout « des inscrites » ou alors, les éléments masculins se cachent bien : tout au fond derrière, peut-être ...

Pour cette année, les inscriptions sont closes.

Mais, vous pouvez vous rattraper en vous inscrivant aux cours de badminton qui ont lieu le jeudi soir.

Et n'oubliez pas qu'à la Saint Sylvestre, le Foyer Rural organisera un réveillon à la salle polyvalente.

Des informations vous seront distribuées.

Retrouvez nos infos sur notre site :

http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

Informations de la bibliothèque- médiathèque

« Pourquoi l'histoire est si mal enseignée ? »

EDUCATION:

Trois livres viennent de sortir critiquant les programmes qui ne s'appuient plus sur la chronologie et zappent des siècles entiers Au final, les élèves sont bien mal armés pour comparer leur époque.

haque année, quand les sites Internet rivalisent pour recenser les perles d'élèves dans leurs copies d'histoire-géo, on sourit. Mais en cette rentrée. personne ne s'amuse de ce que les élèves doivent apprendre aujourd'hui en histoire-géo au cours de leur scolarité, du CP à la fin du lycée. Il y a deux ans, cela pouvait passer pour une fronde, lorsque profs et chercheurs s'alarmaient qu'on supprime l'histoire en terminale S, soit pour la moitié des lycéens de l'enseignement général. Cet automne, cela ressemble à une charge de cavalerie. Un historien, un ancien inspecteur de l'Education nationale et un professeur de lycée en exercice dénoncent au grand jour les aberrations de l'enseignement de l'histoire-géo à l'école. Trois livres non concertés - qui parlent tous de... danger. Celui, en fin de compte, de ne pas former les enfants à comprendre le monde dans lequel ils vi-

Alors que les Français n'ont jamais été aussi friands d'histoire, dévorant livres et émissions, leurs enfants sont bien mal lotis. Pas à cause des profs : « Dieu merci, il y en a qui font de très bons cours », soupire Hubert Tison, de l'Association des professeurs d'histoire-géo (APHG). Mais s'ils y arrivent encore, c'est en ramant, et à contrecourant. Contre les programmes scolaires successifs pondus par l'Education nationale, qui, depuis une dizaine d'années, « en toute méconnaissance de ce qu'est un enfant de 10 ans », ironise l'ex-inspecteur Laurent Wetzel, ont gentiment balayé tout repère. C'est l'avènement des grandes thématiques au détriment de la chronologie en histoire et des cartes (des climats, des villes, des montagnes...) en géographie. « Une histoire zapping, où Jeanne d'Arc et Louis XIV finissent par se mélanger dans le même brouillard », résume l'historien Dimitri Casali.

Les élèves foncent à travers les millénaires

Du primaire au lycée, les élèves foncent à travers les millénaires. Ils sautent de l'étude de l'empire du Monomotapa (le Zimbabwe au Moyen Age) à celui du développement durable, en passant de la faim dans le monde au sida sans même étudier l'Afrique! Ils sont plongés dans les guerres du XXe siècle sans en avoir abordé les causes... « Comment pourraient-ils s'y retrouver? » hurlent de concert tous les historiens. D'autant que les manuels scolaires, obligés de suivre les tourmentes successives des programmes, en rajoutent. Ils effacent les batailles napoléoniennes, présentent la guerre de 1914-1918 comme un simple « engrenage diplomatique », édulcorent à grand renfort de photos et d'images toute la complexité des conflits du XX^e... Quelles solutions ? Du côté du ministère, tout occupé à la grande refondation de l'école, il n'est pas pour l'instant question de mettre son nez dans les programmes. Même si, à la fin de l'été, le ministre avait exprimé son désir de voir revenir l'histoire au programme de toutes les terminales à la rentrée 2013.

CLAUDINE PROUST

Extrait du journal « Le Parisien » du 1er octobre 2012

Un florilège d'aberrations

Une chronologie sans repères, des sauts dans le temps, des héros disparus et des oublis : c'est à tous les étages de l'école que l'Histoire est mise à mal par les programmes.

Tour d'horizon non exhaustif :

- Quelques millénaires en une année scolaire
- Clovis, tombé dans le trou
- Le Roi Soleil, un peu terne
- Napoléon a rétréci
- La première guerre mondiale ?
- La seconde guerre mondiale en kit
- Mais où est passée la Vème République ?

Tout cela, vous le trouverez à la bibliothèque de Ville.

Exemple : « L'Histoire au jour le jour » et bien d'autres documents

Article: Georges Moyat

La bibliothèque est ouverte le lundi, de 18 heures à 19h30 Et le vendredi, de 16 heures à 17h30.

Attention: fermeture du 17 décembre 2012 au 6 janvier 2013

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

OCTOBRE	Jeudi 11	Jeudi 25	
NOVEMBRE	Jeudi 8	Jeudi 15	Jeudi 22
DECEMBRE	Jeudi 6	Jeudi 20	Jeudi 27

Renseignements: Madame Yvonne TALON: 03 44 09 24 14

Les Gais Ville à Joie organisent un LOTO Animé par Marie-Pierre Le SAMEDI 3 NOVEMBRE À la salle polyvalente de VILLE À partir de 19 heures





La Compagnie d'Arc

Les activités continuent avec le renouvellement des licences et l'accueil de deux nouvelles recrues, Dylan Illoul et Hélori Grémont.

> Initiation le mercredi de 14h à 16h, entraînement le lundi de 15h à 17h au jeu ou en salle.

Résultats des tirs particuliers :

à l'extérieur

Au tir de Morlincourt, Jean-Baptiste Bernard est 2ème des cadets et Lilas Colinet a eu un prix d'encouragement.

A celui de Blérancourt Jean-Baptiste est 3^{ème}.

au jeu d'arc de Ville

Prix du Roi meilleure flèche à Lilas,

Prix du Roîtelet Catherine Gimaret 1ère, Lilas 2ème

Prix du Capitaine Maurice Bouchain 1^{er} Jean-Baptiste 2^{ème}.

Prix de la Connétable meilleure flèche Maurice.

Le prix des Chevalières se disputera le 7 octobre prochain.

Ce jour- là les équipes de la Ronde se constitueront pour la Coupe d'hiver.

En janvier 2013 la Saint-Sébastien se fêtera à Ville avec la compagnie d'arc de Chiry



LES GALOPINS

Une nouvelle année commence ... nous sommes heureux de la commencer avec vous parents mais aussi vous habitants des villages du RPI.

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Pour 2011-2012, le fruit de nos actions a permis de reverser 900,00 €uros à chacune des 6 classes du regroupement scolaire. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations.

Nos projets à venir :

- Bourse aux jouets et articles de puériculture le 14 octobre 2012 à la salle de Suzoy
- Vente de calendriers mettant en scène nos enfants
- Vente groupée de chocolats de Noel (si vous êtes intéressé, contactez nous)
- Nouveau : soirée Halloween en collaboration avec Le Comité des Fêtes de Ville le 27 octobre 2012 à la salle des fêtes de Ville (concours de déguisements pour les plus jeunes suivi d'une soirée dansante d'Halloween), on compte sur vous !
- Marché de Noël le 9 décembre 2012 à la salle de Ville, avec de nombreux stands et des nouveautés
- Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 16 février 2013 soir à la salle de Ville
- Possibilité d'une bourse aux vêtements à Passel (à confirmer)
- Kermesse des écoles le 8 juin 2013 à la salle de Suzoy

Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter :

• Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22

Secrétaire: ILLOUL Séverine 06 28 17 45 72

Trésorière: GREMONT Corinne 06 58 47 47 47

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches !

Les Galopins

Du côté du Comité des Fêtes





Ville fête la campagne

2000 personnes se sont déplacées lors de la 3ème édition de Ville fête la campagne. Le Comité des Fêtes remercie les participants et les bénévoles. Pour les 20 ans de la brocante, 60 personnes se sont inscrites.

Aubades

Le Comité des Fêtes remercie les 45 enfants de leur participation et de leurs jolies idées pour la décoration de leur vélo.





Fête de la commune

Le Comité des Fêtes vous remercie d'être venu applaudir les majorettes. Le dimanche soir, vous avez été nombreux à être venus également admirer le traditionnel feu d'artifice.

Le Comité des Fêtes organise une soirée moules frites le 20 octobre 2012 et une soirée Halloween, en partenariat avec Les Galopins, le 27 octobre 2012.

Autres Infos

Permanences du Maire et des Adjoints

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.



Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



Commémoration du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu en présence des élus, des associations et de la Vaillante de Chiry.

Rassemblement à 8h45 à la mairie. Le verre de l'amitié sera ensuite offert aux participants.



BROCANTE 2012

Cette année, on peut dire que la brocante « a battu son plein ». Organisée en même temps que « Ville Fête la Campagne », les exposants ont pu profiter du passage de nombreux badauds qui ont réalisé de bonnes affaires.

Le soleil avait été invité et s'est montré généreux tout au long de la journée.

Un bon moment pour tout le monde!

Le 5 juillet dernier, Ville a accueilli un groupe de Porto Rico dans le cadre du Festival de Folklore



Ambiance chaleureuse et colorée avec des danseurs et des danseuses plein d'entrain.



Des musiciens et des chanteurs bien décidés à « mettre le feu »





A l'entracte, l'échange de cadeaux : le doyen du groupe a offert à la commune, un chapelet de petites assiettes avec des vues de Porto Rico et Monsieur le maire lui a remis le logo de Ville qui avait été encadré pour l'occasion.

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL - N° 74

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82

email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet: http://www.villinfos.fr